

CHARTRE
DROITS et DEVOIRS
des
ETUDIANTS et ETUDIANTES

CHARTRE des DROITS et des DEVOIRS des étudiant·e·s

Le Lycée est un lieu d'instruction, d'éducation, de vie collective et d'apprentissage de la citoyenneté et de la vie en société où s'appliquent les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. La mise en pratique de ces valeurs au sein du Lycée permet d'offrir un cadre de vie protecteur et propice aux apprentissages et à la réussite de tous.

Pour cela, chacun·e doit connaître, s'approprier et appliquer le Règlement Intérieur du Lycée qui procède à la fois :

- en toute conformité, des **textes internationaux** ratifiés par la France, des **dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires de la République** et en particulier du **Code de l'Éducation**,
- et des **mesures organisationnelles** adaptées aux spécificités du contexte local.

La présente Charte reprend ainsi, sous une forme simplifiée, les principaux éléments du règlement intérieur dont votre signature atteste votre prise de connaissance et votre engagement à le respecter.

Ces règles sont les fondements du « vivre ensemble » au sein de la communauté scolaire du lycée

Chaque élève, étudiant·e, mineur·e ou majeur·e dispose d'un certain nombre de droits. Elle, il a en contrepartie des devoirs et des obligations qu'il, qu'elle, doit s'engager personnellement à respecter dans la classe, dans l'établissement et à ses abords, et dans tout lieu public où ses actions ne peuvent être détachées de sa qualité d'étudiant·e.

Le respect de l'ensemble de ces règles contribue ainsi à :

- **instaurer un climat de vie scolaire serein et favorable** aux études et à l'épanouissement de chacun·e au sein de l'établissement,
- **développer une confiance partagée entre adultes et élèves, étudiant·e·s**
- **créer un esprit de solidarité et de respect entre tous les membres de la communauté scolaire.**

Responsable de l'ordre dans l'établissement et à ses abords, mais aussi habilité à intervenir sur des faits imputables aux étudiants, étudiantes, hors établissement scolaire, il appartient au Chef d'établissement, ainsi qu'à tous les Personnels investis de l'autorité, (professeurs, personnels d'éducation et de vie scolaire, agents territoriaux et administratifs), de veiller au respect des droits et devoirs de chacun·e et à l'application de la règle commune.

La signature de l'élève, l'étudiant·e mineur·e ou majeur·e ainsi que celles de ses représentants légaux pour les étudiant·e·s mineur·e·s, attestent de la lecture et de l'entière acceptation de ce texte(*) et conditionnent la validité de l'acte d'inscription ou de réinscription.

Signature de l'étudiant·e

Signatures de ses représentants légaux

(*) Ce texte a été validé le **mardi 23 juin 2020** par le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL)
et adopté le **jeudi 2 juillet 2020** par le Conseil d'administration

JE SUIS UN CITOYEN ETUDIANT, UNE CITOYENNE ETUDIANTE MAJEUR·E ou MINEUR·E

J'AI LE DROIT	J'AI LE DEVOIR
1. d'exercer les prérogatives de la majorité civile, si j'ai plus de 18 ans.	<ul style="list-style-type: none"> • <i>de satisfaire, majeur·e comme mineur·e, à toutes les obligations scolaires.</i> • <i>de prendre conscience que ma responsabilité personnelle est directement engagé dans chacun de mes actes.</i>
2. au respect de ma personne et de mon image	<ul style="list-style-type: none"> • <i>de respecter les autres quel que soit leur âge, leur sexe et leur statut (professeurs, assistants d'éducation, personnels administratifs et de service, élèves...),</i> • <i>de faire preuve de savoir vivre et de courtoisie (user d'un langage policé, m'excuser lors d'un retard, éteindre mon téléphone portable avant l'entrée en classe, en étude, au cdi ou au restaurant scolaire, proscrire les démonstrations ostensibles d'affection, avoir une tenue vestimentaire décente et appropriée y compris par forte chaleur, ne pas porter de couvre-chef à l'intérieur des locaux ...).</i>
3. de m'exprimer librement et d'être écouté·e	<ul style="list-style-type: none"> • <i>de ne pas porter atteinte à la liberté et à la dignité des autres et de les écouter (demander la parole sans interrompre professeur ou camarade),</i> • <i>de ne pas tenir des propos injurieux, diffamatoires ou discriminatoires (à caractère raciste, sexiste, homophobe...).</i>
4. de représenter mes camarades, d'être représenté·e, de participer à la vie du lycée	<ul style="list-style-type: none"> • <i>d'assumer mon rôle d'électeur·trice, de délégué·e et de représentant·e de mes pairs (= mes camarades).</i>
5. d'être informé·e	<ul style="list-style-type: none"> • <i>de prendre connaissance de l'information reçue et de la diffuser.</i>
6. de me réunir, de m'exprimer collectivement, c'est-à-dire de publier et d'afficher dans le respect des règles en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> • <i>d'informer au préalable l'Administration du Lycée (CPE, Direction) afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour tout affichage, publication, ou réunion,</i> • <i>de respecter les emplacements réservés à l'expression des élèves (panneaux d'affichage).</i>
7. d'être protégé·e contre les agressions physiques et morales	<ul style="list-style-type: none"> • <i>de ne pas user de violence (verbale, physique, psychologique...) d'en réprover l'usage par les autres et de signaler à un personnel de l'établissement toute violence dont je suis témoin.</i> • <i>de ne pas introduire dans l'enceinte du lycée toute arme ou objet dangereux,</i> • <i>de ne pas introduire, consommer, faire commerce dans le lycée, comme à ses abords, des substances prohibées ou pouvant altérer mon comportement (stupéfiants, boissons alcoolisées, énergisantes ...),</i> • <i>de prendre des précautions contre le vol.</i>
8. à une prévention sanitaire et sociale	<ul style="list-style-type: none"> • <i>de me respecter moi-même,</i> • <i>de venir au Lycée dans un état de santé me permettant de suivre les cours,</i> • <i>d'informer l'infirmière de tout traitement médical,</i> • <i>de me rendre à l'infirmierie seulement en cas de nécessité,</i> • <i>de ne pas fumer dans l'enceinte du Lycée y compris des cigarettes électroniques.</i>
9. à la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • <i>de ne jamais toucher au matériel de sécurité sauf en cas de nécessité absolue,</i> • <i>de ne pas circuler à l'intérieur de l'établissement avec un moyen de déplacement à roulettes.</i>
10. à un cadre de vie propre et agréable	<ul style="list-style-type: none"> • <i>d'observer un comportement éco-citoyen,</i> • <i>ne pas dégrader les matériels et locaux,</i> • <i>de respecter la propreté des espaces verts, des abords du lycée des lieux de travail (salles de cours et d'étude), de restauration, de loisirs, de circulation (cour, couloirs) d'utiliser les poubelles (papiers, emballages, mégots éteints, gobelets),</i> • <i>de respecter les règles d'hygiène (toilettes, chambre d'internat, hygiène corporelle, tenue vestimentaire, etc.),</i> • <i>de ne pas gaspiller les aliments au self,</i> • <i>de ne pas accéder aux salles avec boissons ou nourriture.</i>

JE SUIS UN·E ETUDIANT·E RESPONSABLE

J'AI LE DROIT	J'AI LE DEVOIR
1. de recevoir un enseignement laïc sans aucune pression idéologique, politique ou religieuse, dénué de toute préoccupation mercantile	<ul style="list-style-type: none"> • de ne pas faire de propagande, • de respecter la laïcité et les idées des autres, • de faire preuve de tolérance et d'objectivité, • de ne pas me livrer à une activité commerciale.
2. à ce que soient assurés tous les cours inscrits à l'emploi du temps	<ul style="list-style-type: none"> • d'être ponctuel-le, d'assister à tous les cours, d'effectuer tous les travaux demandés par les professeurs, de signaler à la Vie Scolaire mes absences et mes retards de les justifier par écrit dès mon retour, et de rattraper les cours et les évaluations, • de ne pas quitter le lycée sur des horaires prévus de cours sans le signaler à la vie scolaire. • de disposer du matériel nécessaire, d'avoir une tenue appropriée aux activités (blouse en sciences expérimentales, tenue d'EPS, tenue d'atelier...).
3. à une aide financière en cas de nécessité (bourses de l'enseignement supérieur, aide sociale - CROUS)	<ul style="list-style-type: none"> • de payer les frais d'hébergement et certaines activités scolaires et périscolaires à caractère facultatif si j'y participe, • de réparer dégradations et préjudices commis. • d'être assidue sous peine de suspension de la bourse d'enseignement supérieur.
4. de recevoir aide et conseils dans mon travail scolaire et d'accéder aux ressources pédagogiques du lycée (CDI – salles informatiques)	<ul style="list-style-type: none"> • d'être un partenaire actif de ma formation aux côtés des professeurs. • de réaliser en toute autonomie le travail demandé en dehors des cours et d'assurer un travail personnel conséquent. • d'adopter une posture correcte et une attitude studieuse dès le début du cours, • de n'avoir aucun appareil électronique ni visible ni allumé en cours, excepté ceux expressément demandés par mon professeur (calculatrice ...), • de respecter les consignes des professeurs et de ne pas perturber les cours (bavardages, commentaires intempestifs, déplacements ou prise de parole sans autorisation, etc.), • de disposer d'un agenda PAPIER et d'y noter le travail à faire. • d'utiliser l'environnement numérique de travail dans toute son étendue.
5. à ce que mon travail, ma progression, mes compétences soient évalués	<ul style="list-style-type: none"> • de participer à toutes les évaluations et de rendre tous les travaux demandés dans les délais, • de ne pas tricher ou frauder.
6. à des informations et des conseils sur l'orientation et les poursuites d'études, la vie et l'activité du Lycée	<ul style="list-style-type: none"> • de réfléchir à mon avenir et d'élaborer mon projet personnel d'orientation post BTS, • de respecter les procédures d'orientation (remise des documents, délais, etc.).
7. de profiter des plages de liberté laissées par l'emploi du temps et de sortir du Lycée	<ul style="list-style-type: none"> • de gérer avec intelligence le temps libre en faisant preuve de responsabilité et d'autonomie dans les espaces de travail (études - CDI) ou de détente, • d'éviter, dans et hors de l'établissement, les activités susceptibles d'être dangereuses ou de causer des dégradations aux biens ou aux personnes (Boule de neiges, jeux de ballons, conduite dangereuse aux abords de l'établissement)
8. de participer à des activités complémentaires aux cours, à l'intérieur ou à l'extérieur du lycée	<ul style="list-style-type: none"> • d'offrir, par un comportement correct, une image positive du Lycée, lors de déplacements pédestres ou en transport en commun, pour rejoindre le lycée ou le lieu d'une activité pédagogique organisée sur ou hors temps scolaire. • d'être assuré·e pour participer aux activités non obligatoires. • de me rendre par mes propres moyens sur les lieux d'activités proposés.